

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **15 août 2011** à 19 h 30 à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers : Claude Lebel, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Le conseiller Douglas Beard arrive à 19 h 32, après l'approbation des procès-verbaux.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-08-157

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR
15 AOÛT 2011, 19 H 30

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 4 ET 18 JUILLET 2011 AINSI QUE DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 21 JUILLET 2011**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de juillet 2011
 - 5.2 Autorisation de dépenses
 - A) Consultant en assurance
6. **RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement N° 570 relatif à la vidange des boues de fosses septiques
7. **DOSSIERS EN COURS**
 - 7.1 Octroi contrat : aménagement paysager hôtel de ville et bibliothèque
 - 7.2 Octroi contrat : asphalte hôtel de ville et bibliothèque
 - 7.3 Offre de service : trottoirs et bordures de béton hôtel de ville et bibliothèque
 - 7.4 Réfection égouts stationnement hôtel de ville
 - 7.5 Municipalisation des rues des domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur et Girardin
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 8.1 Soumission : déneigement «Zone C»
 - 8.2 Soumission : déneigement «Zone D»
 - 8.3 Soumission : déneigement domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur, Girardin et Guaybois
 - 8.4 Ville de Kingsey Falls : pavage route Laroche
 - 8.5 Demande dérogation mineure : 711, rang 7
 - 8.6 Demande CPTAQ : Transport Fréchette inc.
 - 8.7 Demande CPTAQ : Hélène Larouche & François Latulippe
9. **VARIA**
 - 9.1 Engagement pompiers
10. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
11. **RAPPORTS DIVERS**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 4 ET 18 JUILLET 2011 AINSI QUE DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 21 JUILLET 2011

2011-08-158

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux des 4 et 18 juillet 2011 ainsi que le procès-verbal de correction du 21 juillet 2011 tels qu'ils ont été rédigés.

Adoptée.

Le conseiller Douglas Beard arrive à ce moment à 19 h 32.

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE JUILLET 2011

2011-08-159

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de juillet 2011 soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière est accepté tel qu'il a été présenté et qu'elle est autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>37 248,03 \$</u>
Taxes	20 999,25 \$
Protection incendie	4 829,73 \$
Permis	510,00 \$
Imposition carrière / sablière	9 424,57 \$
Autres revenus	1 484,48 \$
<u>Dépenses</u>	<u>268 030,50 \$</u>
Rémunération régulière	21 794,76 \$
Rémunération incendie	4 003,05 \$
Factures déjà payées	35 484,61 \$
Factures à payer	206 748,08 \$

Adoptée.

5.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

A) CONSULTANT EN ASSURANCE

2011-08-160

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de consultation en assurances de dommages de René Laporte & associés, pour la période du 21 août 2011 au 21 août 2012, au coût de 1 750,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer la convention de services de consultation en assurances de dommages.

Adoptée.

6. RÈGLEMENTS

6.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 570 RELATIF À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Un avis de motion est donné par le conseiller MARTIN CHAINEY pour l'adoption prochaine du règlement N° 570 relatif à la vidange des boues de fosses septiques.

Le règlement portera notamment sur les obligations, les périodes, les travaux préalables, les accès, les compensations et les amendes relatives à la vidange des fosses septiques.

7. DOSSIERS EN COURS

7.1 OCTROI CONTRAT : AMÉNAGEMENT PAYSAGER HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour l'aménagement paysager de l'hôtel de ville et de la bibliothèque.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
AMÉNAGEMENT PAYSAGER HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE
Lundi le 15 août 2011

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Nancy Ménard de Paysagement Nancy
Stéphanie Hinse, employée municipale

À 10 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission aménagement paysager hôtel de ville et bibliothèque »

AMÉNAGEMENT PAYSAGER	Paysage l'Avenir	Paysagement Nancy	Signé Garneau
Montant forfaitaire, avant taxes	28 676,05	42 967,00	31 846,60

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Stéphanie Hinse
Adjointe administrative

CONSIDÉRANT les soumissions pour l'aménagement paysager de l'hôtel de ville et de la bibliothèque reçues et énumérées dans le «Rapport de l'ouverture pour aménagement paysager hôtel de ville et bibliothèque» du 15 août 2011;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut passer outre à certaines irrégularités mineures selon le cahier de charges et la politique de gestion contractuelle en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

2011-08-161

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour l'aménagement paysager de l'hôtel de ville et de la bibliothèque au plus bas soumissionnaire Paysage L'Avenir inc. au tarif de 28 676,05 \$ plus les taxes applicables et aux conditions suivantes :

- que les déclarations de ce soumissionnaire relatives à la politique de gestion contractuelle soient dûment complétées;
- qu'une preuve soit fournie à l'effet que le représentant est dûment autorisé à signer le formulaire de soumission;
- qu'une copie complète de la police d'assurance soit transmise à la Municipalité.

QUE le soumissionnaire doit fournir ces documents avant le 18 août 2011 à 10 h.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat pour l'aménagement paysager de l'hôtel de ville et de la bibliothèque avec le représentant de la compagnie retenue à la suite des conditions spécifiées précédemment et ce, au montant ci-dessus mentionné, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

7.2 OCTROI CONTRAT : ASPHALTE HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour l'asphalte de l'hôtel de ville et de la bibliothèque.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ASPHALTE HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE Jeudi le 11 août 2011

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Réjean Boisvert, représentant de Vallières Asphalte
Stéphanie Hinse, employée municipale

À 10 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission asphalte hôtel de ville et bibliothèque »

ASPHALTE	Pavage Veilleux	Smith asphalte	Vallières asphalte
Tarif unitaire	1,27		4,08
X pieds carrés estimés	11 400	11 400	11 400
Total, taxes exclues	14 478		46 512

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Stéphanie Hinse
Adjointe administrative

CONSIDÉRANT les soumissions pour l'asphalte de l'hôtel de ville et de la bibliothèque reçues et énumérées dans le «Rapport de l'ouverture pour asphalte hôtel de ville et bibliothèque» du 11 août 2011;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

EN CONSÉQUENCE,

2011-08-162

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour l'asphalte, incluant la fondation de l'hôtel de ville et de la bibliothèque, au plus bas soumissionnaire Pavage Veilleux (1990) inc. au tarif de 14 478,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat pour l'asphaltage du stationnement, incluant les fondations de l'hôtel de ville et de la bibliothèque avec le représentant de la compagnie retenue et ce, au montant ci-dessus mentionné, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

7.3 OFFRE DE SERVICE : TROTTOIRS ET BORDURES DE BÉTON HÔTEL DE VILLE ET BIBLIOTHÈQUE

2011-08-163

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de mandater J. Noël Francoeur inc. pour faire la fondation des trottoirs et des bordures de béton du stationnement de l'hôtel de ville - bibliothèque au coût de 5 600,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE Construction Lucien Fréchette est mandaté pour la mise en place des trottoirs et des bordures de béton du stationnement de l'hôtel de ville - bibliothèque au coût de 11 568,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

7.4 RÉFECTION ÉGOUTS STATIONNEMENT HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la résolution 2011-05-105;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne sont pas encore réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

2011-08-164

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'affecter le surplus cumulé à la réalisation des travaux de réfection des égouts du stationnement de l'hôtel de ville.

Adoptée.

7.5 MUNICIPALISATION DES RUES DES DOMAINES DESCÔTEAUX, FORCIER, FRANCOEUR ET GIRARDIN

CONSIDÉRANT la mise en place d'une procédure en vue de la municipalisation des rues des domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur et Girardin;

CONSIDÉRANT QU'une lettre individualisée a été transmise aux personnes concernées les informant du coût des honoraires pour une étude permettant d'obtenir un portrait des rues de chaque domaine le 9 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour retourner le formulaire dûment complété et signé était fixé au 8 juillet 2011;

Considérant que la lettre spécifiait que si les propriétaires faisaient défaut de retourner le formulaire dûment complété, ils seraient réputés s'être opposés au projet;

CONSIDÉRANT QUE la lettre spécifiait qu'une réponse favorable de plus de 50% était requise pour la continuité du projet;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des 125 immeubles du domaine Descôteaux, 125 immeubles du domaine Forcier, 42 immeubles du domaine Francoeur et 22 immeubles du domaine Girardin ont reçu cette correspondance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 36 formulaires complétés dont 29 réponses positives et 7 réponses négatives pour le domaine Descôteaux, soit un taux de participation de 29%;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 44 formulaires complétés dont 7 réponses positives et 37 réponses négatives pour le domaine Forcier, soit un taux de participation de 35%;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 14 formulaires complétés dont aucune réponse positive et 14 réponses négatives pour le domaine Francoeur, soit un taux de participation de 33%;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 5 formulaires complétés dont aucune réponse positive et 5 réponses négatives pour le domaine Girardin, soit un taux de participation de 23%;

CONSIDÉRANT QUE la réponse n'a pas été favorable à plus de 50% au projet d'étude de municipalisation des rues pour les domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur et Girardin;

EN CONSÉQUENCE,

2011-08-165

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de cesser toute démarche en vue de la municipalisation des rues des domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur et Girardin.

Qu'une copie de la présente résolution est transmise aux propriétaires des immeubles des domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur et Girardin.

Adoptée.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 SOUMISSION : DÉNEIGEMENT « ZONE C »

Une copie du document « Cahier de charges, déneigement «Zone C», saison 2011-2013» est remise à chacun des conseillers présents.

2011-08-166

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'envoi d'invitations écrites (cahiers de charges) pour le déneigement de la «Zone C».

QUE le cahier de charges est approuvé par les membres du conseil.

QUE les formulaires sont reçus au plus tard le 29 août 2011 à 11 h, l'ouverture ayant lieu le même jour à 11 h 05 au bureau municipal.

Adoptée.

8.2 SOUMISSION : DÉNEIGEMENT « ZONE D »

Une copie du document « Cahier de charges, déneigement «Zone D», saison 2011-2013» est remise à chacun des conseillers présents.

2011-08-167

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'envoi d'invitations écrites (cahiers de charges) pour le déneigement de la «Zone D».

QUE le cahier de charges est approuvé par les membres du conseil.

QUE les formulaires sont reçus au plus tard le 29 août 2011 à 11 h, l'ouverture ayant lieu le même jour à 11 h 05 au bureau municipal.

Adoptée.

8.3 SOUMISSION : DÉNEIGEMENT DOMAINES DESCÔTEAUX, FORCIER, FRANCOEUR, GIRARDIN ET GUAYBOIS

Une copie du document « Cahier de charges, déneigement des domaines, saison 2011-2013» est remise à chacun des conseillers présents.

2011-08-168

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'envoi d'invitations écrites (cahiers de charges) pour le déneigement des domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur, Girardin et Guaybois.

QUE le cahier de charges est approuvé par les membres du conseil.

QUE les formulaires sont reçus au plus tard le 29 août 2011 à 11 h, l'ouverture ayant lieu le même jour à 11 h 05 au bureau municipal.

Adoptée.

8.4 VILLE DE KINGSEY FALLS : PAVAGE ROUTE LAROCHE

2011-08-169

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de participer financièrement aux travaux d'asphaltage de la route Laroche conjointement avec la Ville de Kingsey Falls.

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey acquitte sa part des coûts desdits travaux, évalués à 11 073,51 \$ plus les taxes applicables, au début de l'année 2012 tel qu'il l'a été proposé par la Ville de Kingsey Falls dans leur correspondance du 14 juillet 2011.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey signifie à la Ville de Kingsey Falls qu'il y a lieu de renforcer l'intersection des routes Laroche et de l'Abattoir puisque les véhicules lourds circulant à cet endroit endommagent l'asphalte.

QUE le conseil de Saint-Félix-de-Kingsey suggère d'interdire la circulation des véhicules lourds sur la route Laroche afin de conserver la route en bon état.

QUE le directeur des travaux publics de Saint-Félix-de-Kingsey soit appelé par la Ville de Kingsey Falls afin qu'il soit présent lors de la réalisation des travaux.

Adoptée.

8.5 DEMANDE DÉROGATION MINEURE : 711, RANG 7

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure relative à la construction d'un chenil sur le lot 19D-P du rang 7, Canton de Kingsey, soit au 711, rang 7, qui aura pour effet de réduire la distance séparatrice prescrite de 60 à 45 mètres de l'emprise du chemin public sur un lot ayant une profondeur de 60 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a respecté toutes les conditions exigées par le *Règlement 524 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'étude faite par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE toutes les formalités requises ont été accomplies;

EN CONSÉQUENCE,

2011-08-170

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure relative à la construction d'un chenil sur le lot 19D-P du rang 7, Canton de Kingsey, soit au 711, rang 7, qui aura pour effet de réduire la distance séparatrice prescrite de 60 à 45 mètres de l'emprise du chemin public sur un lot ayant une profondeur de 60 mètres;

Adoptée.

8.6 DEMANDE CPTAQ : TRANSPORT FRÉCHETTE INC.

CONSIDÉRANT le document d'accompagnement d'une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture préparé par SMI Aménatech inc.;

CONSIDÉRANT QUE la réhabilitation du site après l'exploitation sera bénéfique pour les activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements de zonage;

CONSIDÉRANT l'étude faite par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2011-08-171

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de Transport Fréchette inc. et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser, à une fin autre qu'agricole, l'exploitation d'une sablière sur les lots 14C, 14D et 15A du rang 4, cadastre du Canton de Kingsey, circonscription foncière de Drummond.

Adoptée.

8.7 DEMANDE CPTAQ : HÉLÈNE LAROCHE ET FRANÇOIS LATULIPPE

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour l'exploitation d'un gîte à la ferme pour la résidence du 931, rang 9;

CONSIDÉRANT QUE le projet est localisé dans la zone AF-1 au plan de zonage;

CONSIDÉRANT QUE les activités projetées sont conformes au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un gîte à la ferme n'apporte pas de contrainte supplémentaire aux activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage touristique est souhaitable;

EN CONSÉQUENCE,

2011-08-172

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de M^{me} Hélène Larouche et M. François Latulippe et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser, à une fin autre qu'agricole, l'exploitation d'un gîte à la ferme sur le lot 16A du rang 9, cadastre du Canton de Kingsey, circonscription foncière de Drummond (931, rang 9).

Adoptée.

9. VARIA

9.1 ENGAGEMENT POMPIERS

2011-08-173

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'engager M. Gabriel Bourbeau-Massicotte et M. Pierre Pivin à titre de pompier volontaire pour le Service incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun dépôt de documents.

11. RAPPORTS DIVERS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2011-08-174

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance est levée à 20 h 20.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.